

Direction des affaires scolaires

2019 DASCO 73 – Collèges publics parisiens – Subvention (1 976 069 euros) au titre du budget participatif des collèges et du budget participatif parisien.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2014, via le budget participatif, la Ville de Paris permet aux Parisien.n.e.s de décider de l'utilisation de 5 % du budget d'investissement de la Ville. Depuis 2016, le dispositif a été décliné à l'échelle des écoles élémentaires et collèges parisiens. Ce dispositif vise à permettre aux élèves de choisir directement un projet pour leur établissement tout en contribuant à l'apprentissage de la citoyenneté à travers l'expérience du débat démocratique et du vote.

Dans le cadre des campagnes 2017, 2018 et 2019 du budget participatif des collèges, les collégiens étaient appelés à se prononcer sur un catalogue de 16 projets regroupés en 4 thèmes : un collège de l'expérimentation, numérique, sportif et enfin un collège agréable. Ainsi, parmi les collèges ayant participé à ce dispositif, 42 collèges ont choisi et commencé à élaborer leurs projets.

Au titre de l'édition 2017 :

- Le collège Boris Vian (17^{ème}) a choisi le thème « Un collège agréable » et opté pour le projet « Comme un vrai spectacle ». Sur le même thème, le collège Hector Berlioz (18^{ème}) a opté pour le projet « Mobilier intérieur ».

Au titre de l'édition 2018 :

- Le collège Jules Romains (7^{ème}) a choisi le thème « Un collège de l'expérimentation » et opté pour le projet « Ludothèque » ;
- Les collèges César Franck (2^{ème}), Paul Verlaine (12^{ème}) et Pierre Mendès-France (20^{ème}) ont choisi le thème « Un collège agréable » et opté pour le projet « Mobilier design et innovant ». Sur le même thème, le collège Henri IV (5^{ème}) et Hector Berlioz (18^{ème}) ont opté pour le projet « Mobilier extérieur » et le collège Elsa Triolet (13^{ème}) pour le projet « Jardin potager » ;
- Les collèges Octave Gréard (8^{ème}), Anne Franck (11^{ème}), Claude Monet (13^{ème}), André Citroën (15^{ème}), Jean-Baptiste Say (16^{ème}) et Edgard Varèse (19^{ème}) ont choisi le thème « Un collège numérique » et opté pour le projet « Classe robotique ». Sur le même thème, le collège Gérard Philipe (18^{ème}) a opté pour le projet « Création numérique » ;
- Le collège Suzanne Lacore (19^{ème}) a choisi le thème « Un collège sportif » et opté pour le projet « Sports collectifs » ;

Au titre de l'édition 2019 :

- Le collège Guy Flavien (12^{ème}) et le Centre d'hébergement d'urgence pour migrants (12^{ème}) ont choisi le thème « Un collège de l'expérimentation » et opté pour le projet « Jardin potager » ; Sur le même thème, le collège André Malraux (17^{ème}) a opté pour le projet « Expérimentations éco-scientifiques » ;
- Les collèges Claude Monet (13^{ème}) et Boris Vian (17^{ème}) ont choisi le thème « Un collège 2.0 » et opté pour le projet « Création numérique ». Sur le même thème, les collèges, Henri IV (5^{ème}), Henri

- Bergson (19^{ème}) et Maurice Ravel (20^{ème}) ont opté pour le projet « Classe robotique » ; et le collège Claude Chappe (19^{ème}) a opté pour le projet « Laboratoire des langues » ;
- Les collèges Raymond et Lucie Aubrac (11^{ème}), Anne Franck (11^{ème}), Jules Verne (12^{ème}), Elsa Triolet (13^{ème}), Camille Claudel (13^{ème}), Georges Rouault (19^{ème}) et Robert Doisneau (20^{ème}) ont choisi le thème « Un collège agréable » et opté pour le projet de « Mobilier intérieur ». Sur le même thème, les collèges Paul Verlaine (12^{ème}), François Villon (14^{ème}), Saint Exupéry (14^{ème}), André Citroën (15^{ème}), Suzanne Lacore (19^{ème}), Jean Perrin (20^{ème}), Colette Besson (20^{ème}) et Jean-Baptiste Clément (20^{ème}) ont opté pour le projet « Mobilier extérieur », et les collèges Victor Hugo (3^{ème}), Gustave Flaubert (13^{ème}), Pilatre de Rosier (11^{ème}), Hélène Boucher (20^{ème}) et Alphonse Daudet (14^{ème}) ont opté pour le projet « Oeuvre d'art » ; et les collèges Rognoni (5^{ème}) et Albert Giacometti (14^{ème}) ont opté pour le projet « En scène » ;
 - Les collèges Pierre Alviset (5^{ème}), Claude Bernard (16^{ème}) et Jean-Baptiste Say (16^{ème}) ont choisi le thème « Un collège sportif » et ont opté pour le projet « Bouger en ville ». Sur le même thème, le collège La Grange aux Belles (10^{ème}) a opté pour le projet « Sports collectifs » ;

L'avancement de ces projets nécessite le versement de subventions d'équipement à ces établissements afin de les réaliser dans les meilleurs délais.

Au titre du budget participatif parisien, édition 2018, les parisiens ont proposé un projet intitulé « De l'art pour nos écoles ». Dans ce cadre, un collège du 14^{ème} arrondissement est concerné :

- Le collège François Villon (14^{ème}) : embellissement de 10 classes sédentarisées (6^{ème} et 5^{ème}) ;

Dans le cadre de la présente délibération, il vous est donc proposé d'accorder à ces 42 collèges des subventions d'équipement pour un montant total de 1 976 069 €, dont 75 000 € au titre du budget participatif parisien édition 2018, et 1 901 069 € au titre du budget participatif des collèges édition 2017, 2018 et 2019.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris